

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION  
DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES SUR OISE**

**(SIECCAO)**

# **Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable**

**Exercice 2010**

## Ce qu'il faut retenir de 2010

Tout au long de l'année, la qualité de l'eau produite a été conforme à la réglementation en vigueur. Il faut cependant noter une augmentation des teneurs en OVH sur l'eau brute avant traitement qui a conduit à régénérer deux filtres charbon actif au lieu d'un seul prévu.

Le SIECCAO a confié à la Lyonnaise des Eaux, par l'intermédiaire de l'avenant n°1 au contrat de délégation, la mise en place de compteurs de sectorisation aux limites de chaque commune (prise d'effet le 30 juillet 2010).

Les travaux de renouvellement de la canalisation de diamètre 600 mm située route des Princes à Asnière-sur-Oise sont achevés et réceptionnés.

## Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2010 est donné ci-dessous:

### Qualité du service à l'utilisateur

Ces indicateurs concernent le service de distribution en contact direct avec les usagers.

### La consommation

	2008	2009	2010	
Taux de conformité bactériologique (%)	100%	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%)	100%	100%	100%	😊

### La ressource, la distribution et la consommation

	2008	2009	2010	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%)	60%	90%	90%	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/jour)	6,1	7,7	7,2	😐
Indice linéaire des volumes non-comptés (m <sup>3</sup> /km/jour)	6,4	8,1	7,5	😐
Rendement brut du réseau de distribution (%)	82%	78%	78,5%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux	Non renseigné			😞
Indice d'avancement de la protection de la ressource	60%	60%	60%	😞

*NB : En l'absence de comptage des volumes distribués à l'entrée de chaque commune membre, les indicateurs de performance du réseau ont été estimés par le délégataire pour l'ensemble des 267 km du réseau de distribution et non pas calculé par le 64 km propre au SIECCAO.*

### Gestion financière

	2008	2009	2010	
Durée d'extinction de la dette	14 ans	13 ans	12 ans	😐

# Rapport annuel 2010

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	2
1.3. LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE .....	3
1.4. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
<b>2. LES DONNEES TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
2.1. LES RESSOURCES.....	4
2.1.1. <i>Synthèse de la ressource mobilisée</i> .....	4
2.1.2. <i>Surveillance des ressources</i> .....	4
2.2. LE RESEAU .....	4
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i> .....	4
2.3. LES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DE REGULATION .....	5
2.4. LES RESERVOIRS .....	5
2.5. LES VOLUMES .....	6
2.5.1. <i>Détail des exportations d'eau.....</i>	6
2.5.2. <i>Volumes mis en distribution et consommés.....</i>	6
2.5.3. <i>Les volumes consommés sur le SIECCAO : .....</i>	7
2.6. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE .....	8
2.6.1. <i>Les types de traitement par ressource.....</i>	8
2.6.2. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée .....</i>	8
2.6.3. <i>Paramètres sensibles.....</i>	10
<b>3. LES DONNEES CLIENTELE.....</b>	<b>11</b>
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	11
3.2. LES SERVICES A L'USAGER .....	12
<b>4. TARIFICATION DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION .....	13
4.1.1. <i>Les modalités de tarification.....</i>	13
2.1.3. <i>Evolution du tarif de l'eau.....</i>	13
4.2. LA FACTURE D'EAU TYPE 120 M <sup>3</sup> .....	14
<b>5. LES DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>15</b>
5.1. ECONOMIE DE LA DELEGATION .....	15
5.2. RENOUVELLEMENT REALISE PAR LE DELEGATAIRE .....	16
5.3. ETAT DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE.....	16
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES .....	17
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>

# 1. Présentation générale

## 1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2010 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

A noter que l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire ou au président de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Cette note est annexée au présent rapport.

## 1.2. L'organisation administrative du service

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES SUR OISE, représenté en 2010 par Monsieur Claude Krieguer, Président, exerce la compétence de production, de traitement et de transport de l'eau potable aux communes adhérentes au syndicat.

Le SIECCAO regroupe les communes de : Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Coye la Forêt, La Chapelle en Serval, Luzarches, Mortefontaine, Noisy-sur-Oise, Orry la Ville, Plailly, Pontarme, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Thiers-sur-Theve, Viarmes et Villeron

### 1.3. Les conditions d'exploitation du service d'eau potable

Le service est exploité en affermage.

Par une délibération du 9 octobre 2007, **LYONNAISE-DES-EAUX CREIL** a été désignée délégataire en vertu d'un contrat ayant pris effet le 17 octobre 2007 pour une durée de **12 ans**. Il prendra fin le 17 octobre 2019.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Les prestations confiées à **LYONNAISE-DES-EAUX CREIL** sont les suivantes:

<b>Gestion du service</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	/
<b>Entretien</b>	Des canalisations, des compteurs, des équipements de traitement, des équipements électromécaniques, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	Renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	Renouvellement des ouvrages de génie civil et des canalisations
-----------------------	---

### 1.4. Le territoire et la population desservie

Le service d'eau alimente en eau potable la population des communes membres du Syndicat.

## 2. Les données techniques

### 2.1. Les ressources

#### 2.1.1. Synthèse de la ressource mobilisée

La ressource en eau du SIECCAO provient de 4 forages :

Désignation	Commune	Débit moyen m <sup>3</sup> /h	Année de création
Forage n°1	Asnières-sur-Oise	212 m <sup>3</sup> /h	1969
Forage n°2	Asnières-sur-Oise	221 m <sup>3</sup> /h	1979
Forage n°3	Asnières-sur-Oise	131 m <sup>3</sup> /h	1979
Forage n°4	Asnières-sur-Oise	212 m <sup>3</sup> /h	1979

Les forages 1, 2, 3 et 4 possèdent une Déclaration d'Utilité Publique du 29 juin 1978.

#### 2.1.2. Surveillance des ressources

L'indice d'avancement de la protection de la ressource établi à 60% traduit l'existence d'une DUP avec périmètres de protection arrêtés. Pour atteindre l'indice maximal de 100%, il conviendrait de poursuivre l'acquisition des terrains et de mettre en place une procédure de suivi.

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable qu'elle exploite, LYONNAISE-DES-EAUX CREIL a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate. Parmi les plus significatives :

- le renforcement de la désinfection au refoulement des installations pour atteindre l'exigence de 0,15 mg/l de bioxyde au départ et le maintien d'un résiduel de 0,05mg/l en tout point du réseau de distribution ;
- l'étude du renforcement de la surveillance des ouvrages ;
- sensibiliser de manière accrue l'ensemble du personnel.

### 2.2. Le réseau

#### 2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

La longueur totale du réseau d'eau potable du SIECCAO se décompose de la façon suivante :

Canalisations	2007	2008	2009	2010
Longueur hors branchements(km)	63,7	63,7	63,8	63,8

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable se situe en 2010 à **96%**. Cela traduit une connaissance approfondie des ouvrages avec :

- des plans disponibles sur fonds cadastraux.
- le report des interventions (réparations, purges, renouvellement)
- la mise en œuvre partielle d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

*Remarque : L'augmentation entre 2008 et 2009 n'est pas liée à des travaux mais à une mise à jour des plans des réseaux.*

## 2.3. Les ouvrages de traitement et de régulation

Dénomination	Commune	caractéristique
Station de régulation du Parc Astérix	Plailly	300 m <sup>3</sup> /h
Station d'accélération	Thiers-sur-Thève	1 x 90m <sup>3</sup> /h et 2 x 30m <sup>3</sup> /h
Usine de refoulement	Asnières-sur-Oise	2 x 390m <sup>3</sup> /h et 1 x 575m <sup>3</sup> /h
Usine de traitement des pesticides	Asnière-sur-Oise	1400m <sup>3</sup> /h
Relais	Survilliers	2 x 100m <sup>3</sup> /h à 50m

## 2.4. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites ou les stations de refoulement. En 2010, 5 réservoirs offrent une capacité de stockage totale de 9700 m<sup>3</sup>.

Réservoir ou château d'eau	Commune	Capacité des réservoirs (m <sup>3</sup> )
001-Bâche semi enterrée 1	Survilliers	3000
002-Bâche semi enterrée 2	Survilliers	3000
003-Réservoir semi enterré 1	Saint-Witz	2500
004- Réservoir semi enterré 2	Plailly	200
005- Bâche de reprise	Asnière-sur-Oise	1000
<b>Capacité totale des réservoirs</b>		<b>9700 m<sup>3</sup></b>

## 2.5. Les volumes

### 2.5.1. Détail des exportations d'eau

Importateur	Volume 2008 (m <sup>3</sup> )	Volume 2009 (m <sup>3</sup> )	Volume 2010 (m <sup>3</sup> )
Commune de Bellefontaine	1 164	982	2249
Commune de Thimecourt	0	0	0
SIEG Beaumont	476 145	434 148	412 217
<b>TOTAL</b>	<b>477 309</b>	<b>435 130</b>	<b>414 466</b>

### 2.5.2. Volumes mis en distribution et consommés

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours:

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2008	2009	2010	Variation 2009/2010
Volume produit	3 344 556	3 385 270	3 284 523	-3%
Volume importé	0	0	0	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>3 344 556</b>	<b>3 385 270</b>	<b>3 284 523</b>	<b>-3,0%</b>
Volume consommé par les clients municipaux et domestiques (Volumes comptabilisés)	2 165 756	2 165 506	2 135 574	-1%
Volume exporté	477 309	435 130	414 466	-5%
Volume d'eau consommé pour le service	15 000	18 000	18 000	0%
Volume non comptabilisé	10 741	14 792	11 837	-20%
<b>Volumes totaux consommés</b>	<b>2 668 806</b>	<b>2 633 428</b>	<b>2 579 877</b>	<b>-2%</b>
<b>Volume des pertes en eau</b>	<b>675 750</b>	<b>751 842</b>	<b>704 646</b>	<b>-6%</b>

<i>Soit un rendement primaire (brut) du réseau</i>	<b>80%</b>	<b>78%</b>	<b>79%</b>	<b>0,8%</b>
<i>Longueur de réseau [km]</i>	267	267	267	0%
<i>Indice linéaire de pertes [m<sup>3</sup>/j/km]</i>	<b>6,9</b>	<b>7,7</b>	<b>7,2</b>	<b>-6,3%</b>
<i>Indice linéaire des volumes non-comptés [m<sup>3</sup>/j/km]</i>	<b>7,2</b>	<b>8,1</b>	<b>7,5</b>	<b>-6,4%</b>

Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

#### ► Commentaires :

- Les volumes totaux consommés sont stables par rapport à l'exercice précédent.
- Le rendement et l'indice linéaire de perte s'améliorent légèrement par rapport à 2009. Au final, **le réseau se classe en catégorie « médiocre »**. Il faut cependant retenir que ces ratios concernent l'ensemble du réseau de distribution au-delà du périmètre strict du SIECCAO. Actuellement, **les volumes introduit au niveau de chaque collectivité ne sont pas mesurés** et notamment les volumes exportés vers Saint-Witz qui ne sont pour l'instant qu'estimés. Ceci ne permet pas d'avoir une vision détaillée des pertes par secteur et limite l'efficacité de l'action de l'exploitant. Le délégataire Lyonnaise des Eaux et le SIECCAO ont signé un avenant au contrat pour la pose de compteurs de sectorisation (en juillet 2010). Les compteurs n'ont pas été posés courant 2010.

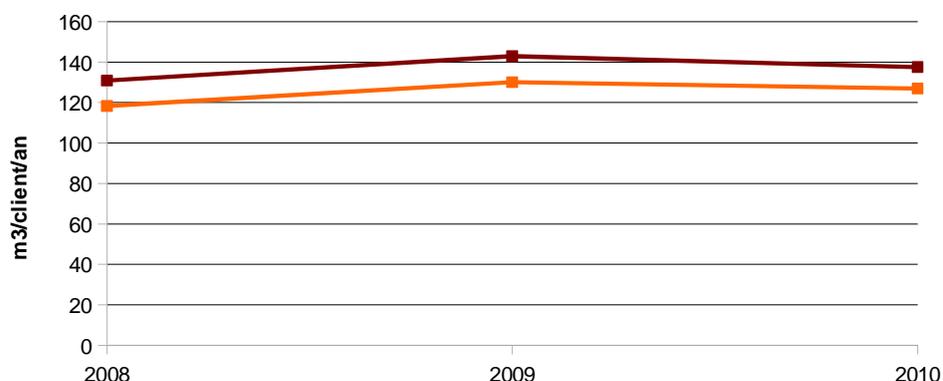
### 2.5.3. Les volumes consommés sur le SIECCAO :

	2008	2009	2010	Variation
Abonnements domestiques	12 689	12 823	13 175	3%
Abonnements municipaux, industriels et agricoles	57	55	57	4%
<b>Nombre total d'abonnements (hors vente en gros)</b>	<b>12 746</b>	<b>12 878</b>	<b>13 232</b>	<b>3%</b>

	2008	2009	2010	Variation
Volumes domestiques (m <sup>3</sup> )	1 501 484	1 668 016	1 672 118	0%
Volumes municipaux (m <sup>3</sup> )	42 672	52 264	31 797	-39%
Volumes industriels (m <sup>3</sup> )	123 946	120 682	116 257	-4%
Volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )	240 139	256 774	225 290	-12%
<b>Volumes totaux consommés (hors vente gros)</b>	<b>1 668 102</b>	<b>1 840 962</b>	<b>1 820 172</b>	<b>-1%</b>

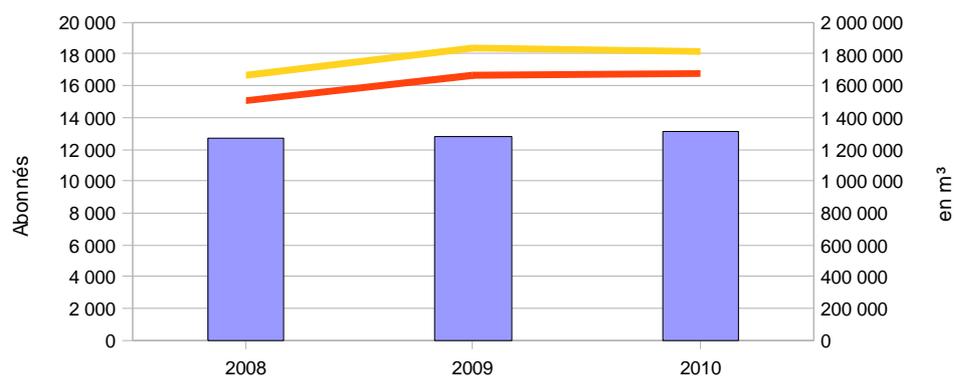
	2008	2009	2010	Variation
Consommation domestique unitaire (m <sup>3</sup> /client/an)	118	130	127	-2%
Consommation moyenne unitaire (m <sup>3</sup> /client/an)	131	143	138	-4%

#### Evolution de la consommation unitaire sur le SIECCAO :



■ Consommation domestique unitaire (m<sup>3</sup>/client/an) ■ Consommation moyenne unitaire (m<sup>3</sup>/client/an)

#### Evolution des volumes consommés sur le SIECCAO :



— Volumes domestiques (m<sup>3</sup>) — Volumes totaux consommés (hors vente gros) ■ Abonnements domestiques

#### ► Commentaires :

- Après avoir observés une augmentation entre 2008 et 2009, les volumes consommés tendent à se stabiliser, tant du point de vue domestique que global.

**2.6. La surveillance de la qualité de l'eau potable**

**2.6.1. Les types de traitement par ressource**

Ressource	Nb d'unité	Lieu	Type de traitement
Forage 1-2-3-4	1	Station d'Asnières-sur-Oise	Charbon actif Strippage Injection de chlore gazeux

**2.6.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée**

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau d'adduction est effectué par l'ARS conformément aux dispositions du décret 89-3 du 3 janvier 1989, pris pour intégrer en droit français les recommandations des directives européennes. Ce contrôle est effectué à la ressource, après traitement et en distribution, en sus de l'autocontrôle de l'exploitant.

Le décret du 20 décembre 2001 (N°2001-1220) relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, remplace celui du 3 janvier 1989 ; ce décret vise à renforcer le contrôle sanitaire des points de distribution (augmentation du nombre d'analyses d'eau), il précise que la mesure s'effectue au robinet du consommateur, il a abaissé les limites de qualité de mesure de certains paramètres depuis 2003 (plomb, turbidité, bromate, trihalométhane et métabolites de pesticides), enfin il précise les mesures à prendre en cas de risques sanitaires ou de non-conformité de l'eau.

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C<sub>b</sub> suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

<b>C = Taux de conformité bactériologique</b>	
C > 95 %	Très bonne qualité
90 % ≤ C < 95 %	Bonne qualité
70 % ≤ C < 90 %	Contamination ponctuelle
40 % ≤ C < 70 %	Contamination régulière
C < 40 %	Contamination chronique

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C<sub>pc</sub> suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico - chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico - chimique effectuées}} \times 100$$

Les autres paramètres physico-chimiques analysés par l'ARS sont notamment:

**LA TURBIDITE :** L'origine de la turbidité provient de la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

**LA DURETE :** Le titre hydrométrique (TH) est le paramètre qui permet d'apprécier le pouvoir entartrant d'une eau. Il dépend essentiellement des concentrations en calcium et magnésium dans l'eau. En dessous de 10°F de TH, on considère que l'eau est très douce. Elle est très calcaire au-dessus de 30°F.

**LES NITRATES :** Les nitrates et les nitrites sont des substances chimiques naturelles qui entrent dans le cycle de l'azote. Dans l'eau, ces substances peuvent provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. Normalement, la concentration de nitrates dans les eaux souterraines et les eaux de surface est faible, mais elle peut atteindre des niveaux élevés à cause du lessivage des terres cultivées ou de la contamination par des déchets d'origine humaine ou animale (traceur de contamination).

Des concentrations excessives de nitrate dans l'eau potable augmentent le risque de conversion de nitrate en nitrite. C'est la présence du nitrite dans l'organisme qui est la cause des maladies graves et parfois mortelles, notamment chez les jeunes enfants.

En conséquence des restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveau-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au-delà de 100 mg/l, l'interdiction de consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

**LE PLOMB**

Le plomb trouvé dans l'eau est rarement d'origine naturelle, il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations.

**L'ensemble des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution), ont révélé une situation conforme :**

	Nb total d'analyses	Nb de d'analyses conformes	Taux de conformité
<b>Bactériologique</b>	12	12	<b>100%</b>
<b>Physico-chimique</b>	12	12	<b>100%</b>

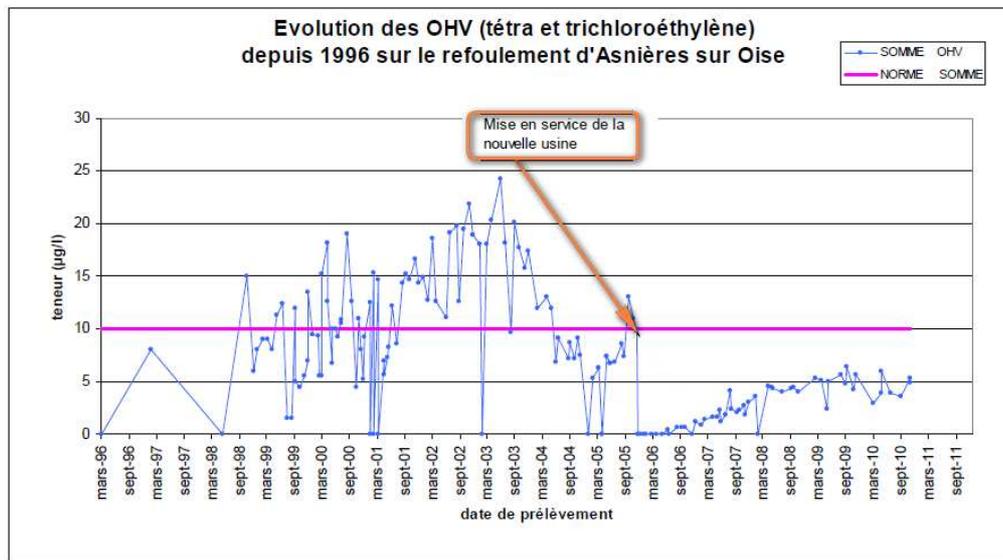
Parallèlement à ce contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne, soit en 2010 :

- 15 analyses bactériologiques,
- 19 analyses physico-chimiques

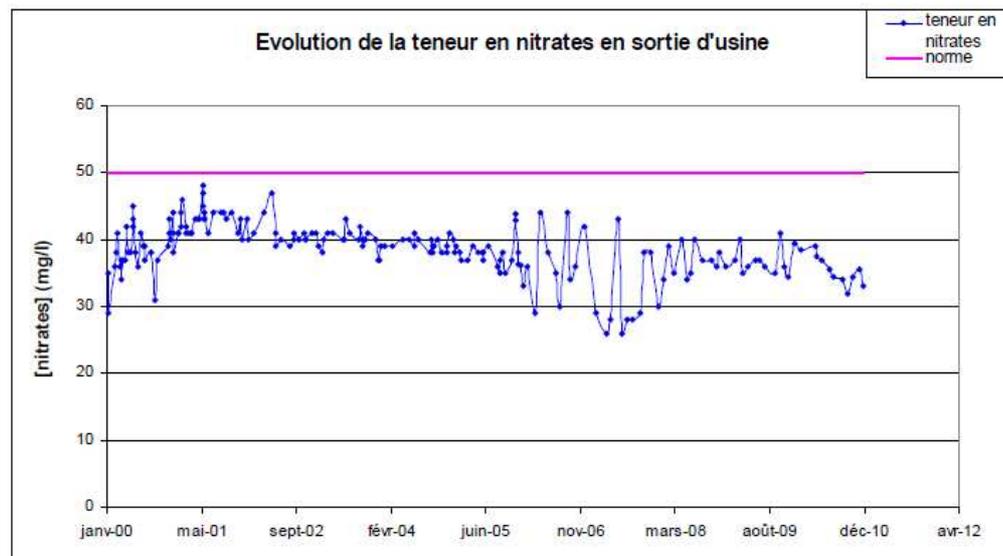
**Tous les résultats d'analyses se sont révélés conformes.**

### 2.6.3. Paramètres sensibles

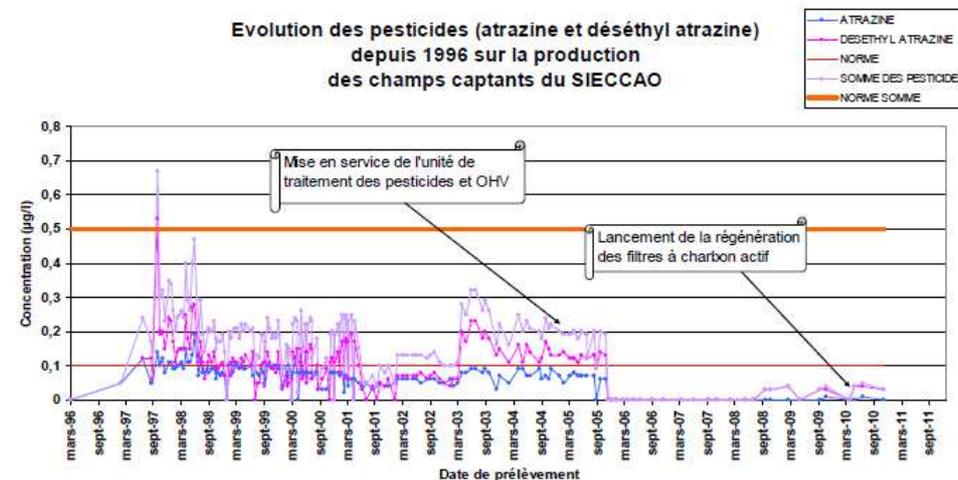
Sur l'ensemble des forages, la teneur en **OVH** (tétrachloroéthylène et trichloroéthylène) reste relativement constante en 2010 ; le traitement actuellement en place traite les OVH. Selon l'évolution future des concentrations en OHV, il faudra éventuellement envisager une amélioration de la filière de traitement si celles-ci augmentent.



La teneur en **nitrites** est quant à elle relativement constante. A noter une légère tendance à la baisse sur les années 2009-2010, à confirmer .



Quant aux pesticides ils restent faibles depuis la nouvelle filière de traitement.

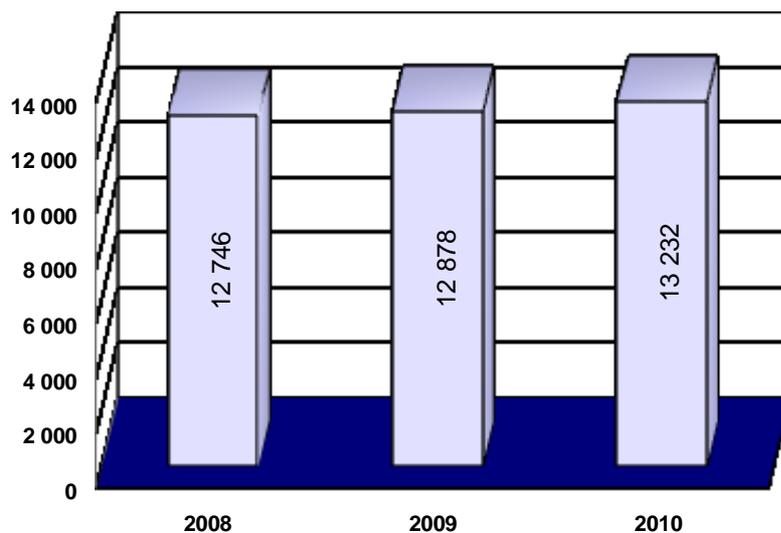


## 3. Les données clientèle

### 3.1. Les abonnés du service d'eau potable

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010
<b>Abonnements domestiques</b>	<b>12 689</b>	<b>12 823</b>	<b>13 175</b>	<b>+2,7%</b>
Asnières-sur-Oise	967	966	997	+3,2%
La Chapelle-en-Serval	1 047	1 053	1 059	+0,6%
Coye-la-Forêt	1 527	1 535	1 540	+0,3%
Luzarches	1 467	1 521	1 544	+1,5%
Mortefontaine	289	289	289	
Noisy-sur-Oise	257	255	257	+0,8%
Orry-la-Ville	1 399	1 413	1 420	+0,5%
Plailly	655	685	690	+0,7%
Pontamé	298	300	309	+3,0%
Saint-Witz	927	932	923	-1,0%
Seugy	399	406	410	+1,0%
urvilliers	848	853	1 107	+29,8%
Thiers-sur-Thève	419	424	430	+1,4%
Viarmes	1 962	1 968	1 980	+0,6%
Villeron	228	223	220	-1,3%
<b>Abonnements municipaux</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>+2,7%</b>
Asnières-sur-Oise	4	4	4	
La Chapelle-en-Serval	1	1	1	
Coye-la-Forêt	2	2	2	
Luzarches	3	3	3	
Mortefontaine	1	1	1	
Noisy-sur-Oise	1	1	1	
Orry-la-Ville	11	11	11	
Plailly	2	2	2	
Pontamé	2	2	2	
Seugy	1	1	1	
urvilliers	2	2	2	
Thiers-sur-Thève	2	2	2	
Viarmes	4	4	5	+25,0%
Villeron	1	1	1	
<b>Abonnements industriels (&gt;600m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>+5,9%</b>
Asnières-sur-Oise	1	1	1	
La Chapelle-en-Serval	1	0	0	
Coye-la-Forêt	0	0	0	
Luzarches	3	3	3	
Mortefontaine	1	1	1	
Noisy-sur-Oise	0	0	0	
Orry-la-Ville	0	0	0	
Plailly	1	1	1	
Pontamé	0	0	0	
Seugy	0	0	0	
urvilliers	7	7	8	
Thiers-sur-Thève	0	0	0	
Viarmes	3	3	3	
Villeron	1	1	1	
<b>Abonnements agricoles</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>+0,0%</b>
Mortefontaine	2	1	1	
<b>Abonnements vente en gros</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>+0,0%</b>
Chaumontel	1	1	1	
Luzarches	1	1	1	
Saint-Witz	1	1	1	
Villeron	3	3	3	

Evolution du nombre d'abonnés



### 3.2. Les services à l'utilisateur

Un numéro de téléphone unique est mis à la disposition des clients de LYONNAISE-DES-EAUX CREIL pour les interventions d'urgence 24h/24 et 365 jours par an :

**N°Azur : 0 810 886 886**

## 4. Tarification du service

### 4.1. Les modalités de tarification

#### 4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en une part délégataire et une part collectivité :

- ⇒ La part délégataire comprend
  - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (prix au m<sup>3</sup>).
- ⇒ La part collectivité comprend
  - Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (prix au m<sup>3</sup>).

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le conseil syndical vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les tarifs concernant la part de la société LYONNAISE-DES-EAUX sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

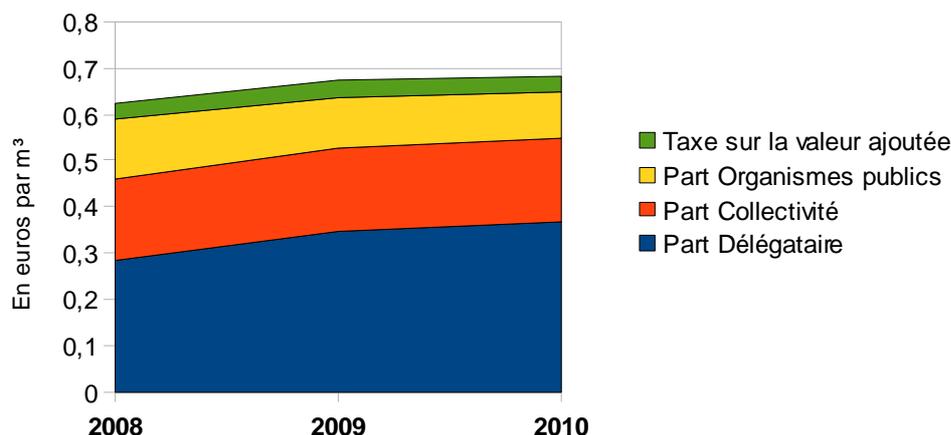
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

#### 2.1.3. Evolution du tarif de l'eau

EVOLUTION DES TARIFS						
Désignation	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	Variation 2008/2009	Variation 2009/2010
<b>Part de l'exploitant (€/m<sup>3</sup>)</b>	0,2819	0,3478	0,3685	<b>0,3943</b>	6%	7%
<b>Part Collectivité</b>	0,1800	0,1800	0,1800	<b>0,2000</b>	0%	11%
<b>Agence de l'Eau Seine-Normandie</b> Préservation des ressources en eau	0,12860	0,11000	0,10000	<b>0,09000</b>	-9%	-10%
<b>Taxe Valeur Ajoutée</b>	5,5%	5,5%	5,5%	<b>5,5%</b>	0%	0%

Evolution du prix de l'eau du SIECCAO



➤ **Commentaires :**

- Le SIECCAO a augmenté sa part collectivité en 2010 de +11% (soit 0.20 €) ;
- L'augmentation de la part du délégataire est importante (+ 7%). Cette hausse est due à l'avenant au contrat de délégation, pour la mise en place de compteurs de sectorisation, qui représente une hausse de 4.85 %.
- Ainsi, le prix de l'eau de base (hors avenant) suit l'évolution générale des prix observée en France conformément à la formule d'actualisation contractuelle. Elle est d'environ 2%.
- A noter que la part du SIECCAO pour la commune de Villeron est inférieure de 0.02€/m<sup>3</sup> sur une partie de l'année.

**4.2. La facture d'eau type 120 m<sup>3</sup>**

FACTURE TYPE DE 120 m3						
Désignation	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	Variation 2008/2009	Variation 2009/2010
<b>Part de l'exploitant</b>	33,83 €	41,74 €	44,22 €	47,32 €	6%	7%
<b>Part Collectivité</b>	21,60 €	21,60 €	21,60 €	24,00 €	0%	11%
<b>Organismes Publics : Agence de l'Eau Seine-Normandie Préservation des ressources en eau</b>	15,43 €	13,20 €	12,00 €	10,80 €	-9%	-10%
<b>Taxe Valeur Ajoutée : 5,50%</b>	3,90 €	4,21 €	4,28 €	4,52 €	2%	6%
<b>Facture SIECCAO TTC pour 120 m3</b>	<b>74,76 €</b>	<b>80,75 €</b>	<b>82,10 €</b>	<b>86,63 €</b>	<b>2%</b>	<b>6%</b>

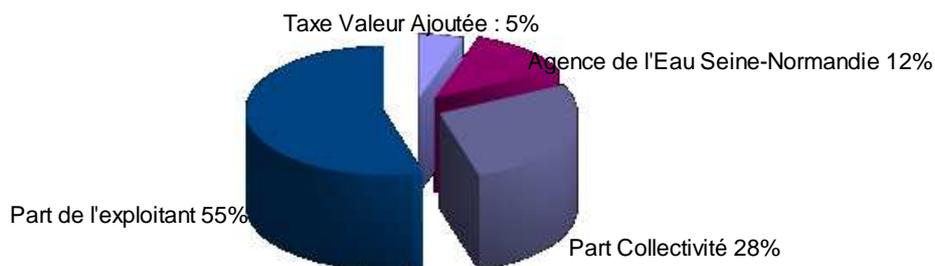
**Prix de l'eau du SIECCAO en 2010 : 0,72 euros TTC par m<sup>3</sup>**

L'augmentation de la facture d'eau type de 120 m<sup>3</sup>, toutes taxes comprises est de 6%, en liaison avec la baisse de la redevance appliquée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la préservation des ressources en eau et l'augmentation des parts délégataire et collectivité.

L'augmentation liée à la part du délégataire est de 7 %.

L'augmentation liée à la part de la collectivité est de 11 %.

**Répartition des composantes d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2011**



## 5. Les données financières

### 5.1. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE).  
Le CARE 2010 est présenté ci-dessous :

	2009	2010	Evolution 2009/ 2010
<b>PRODUITS DU SERVICE</b>	<b>1 249 585 €</b>	<b>1 254 645 €</b>	<b>0,4%</b>
<b>COLLECTIVITE ET ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>424 071 €</b>	<b>432 368 €</b>	<b>2,0%</b>
Part collectivité et redevances organismes publics	424 071 €	432 368 €	2,0%
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES DU DELEGATAIRE</b>	<b>825 514 €</b>	<b>822 277 €</b>	<b>-0,4%</b>
Exploitation du service	775 909 €	772 035 €	-0,5%
Travaux attribués à titre exclusif	0 €	0 €	
Produits accessoires	49 605 €	50 242 €	1,3%
<b>CHARGES DU SERVICE</b>	<b>1 290 483 €</b>	<b>1 295 582 €</b>	<b>0,4%</b>
Personnel	234 669 €	244 166 €	4,0%
Énergie électrique	152 013 €	155 503 €	2,3%
Achats d'eau			
Produits de traitement	13 205 €	7 084 €	-46,4%
Analyses	22 484 €	23 213 €	3,2%
Sous-traitance, matières et fournitures	47 186 €	34 625 €	-26,6%
Impôts et taxes	91 086 €	81 162 €	-10,9%
Autres dépenses d'exploitation:	49 217 €	55 911 €	13,6%
Télécommunication, poste, télégestion	15 457 €	13 298 €	-14,0%
Engins et véhicules	25 000 €	24 133 €	-3,5%
Informatique	2 358 €	3 233 €	37,1%
Assurances	4 300 €	2 309 €	-46,3%
Locaux	15 992 €	15 263 €	-4,6%
Frais de contrôle	13 558 €	13 663 €	0,8%
Redevances contractuelles	0 €	0 €	
Contribution services centraux et recherche	40 581 €	40 350 €	-0,6%
Garantie pour continuité de service (Renouvellement)	179 982 €	183 208 €	1,8%
Investissements du domaine privé	19 311 €	20 631 €	6,8%
Pertes sur recouvrement	1 689 €	2 579 €	52,7%
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1 431 €	1 119 €	-21,8%
<b>TOTAL CHARGES DU DELEGATAIRE</b>	<b>866 412 €</b>	<b>863 214 €</b>	
<b>COLLECTIVITE ET ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>424 071 €</b>	<b>432 368 €</b>	
Reversements des parts collectées pour la Collectivité	424 071 €	432 368 €	2,0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION DU DELEGATAIRE</b>	<b>-40 898 €</b>	<b>-40 937 €</b>	<b>0,1%</b>
<b>Marge %</b>	<b>-4,95%</b>	<b>-4,98%</b>	

#### ➤ Commentaires :

Le délégataire affiche pour la troisième année consécutive un résultat négatif malgré des recettes relativement stables par rapport à 2009 (+0.4%).

En se référant au compte prévisionnel d'exploitation établi par Lyonnaise des Eaux à la signature du contrat, on constate que les charges prévisionnelles s'élevaient à 768.193 € par an ce qui est nettement inférieur aux charges affichées en 2009 et 2010.

L'écart provient principalement du poste impôts et taxes qui a été largement sous-estimé.

## 5.2. Renouvellement réalisé par le Déléгатaire

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect.

Le bilan financier du renouvellement réalisé par le délégataire depuis le début du contrat est le suivant :

	Année		Moyenne annuelle
	2009	2010	
<b>Réseaux</b>			
Renouvellement identifié prévu	0	650 000	54 167 €
Renouvellement à définir prévu	0	0	45 833 €
<b>Réalisé</b>	<b>538 113</b>	<b>4 945</b>	<b>271 529 €</b>
<b>Equipements électro-mécaniques</b>			
Garantie pour continuité de service	114 400	77 400	77 567 €
<b>Réalisé</b>	<b>156 849</b>	<b>109 236</b>	<b>133 043 €</b>
<b>Total annuel</b>	<b>114 400</b>	<b>727 400</b>	<b>177 567 €</b>
<b>Réalisé</b>	<b>694 962</b>	<b>114 181</b>	<b>404 572 €</b>
<b>Solde</b>	<b>+ 580 562</b>	<b>-613 219</b>	<b>-16 328 €</b>

Le bilan et les prévisions sur la durée du contrat est présenté ci-dessous :

	Année											Moyenne annuelle	Total sur la durée du contrat		
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			2019	
<b>RESEAU</b>															
Renouvellement identifié	0	0	650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 167 €	650 000 €
Renouvellement à définir	0	0	0	0	0	0	250 000	0	0	0	0	300 000	0	45 833 €	550 000 €
<b>Réalisé</b>	<b>0</b>	<b>538 113</b>	<b>4 945</b>											<b>181 019 €</b>	<b>543 058 €</b>
<b>EQUIPEMENTS ÉLECTRO-MÉCANIQUES</b>															
Garantie pour continuité de service	148 400	114 400	77 400	68 900	48 900	51 400	70 900	87 900	75 900	44 900	98 900	42 900		77 567 €	930 800 €
<b>Réalisé</b>	<b>37 172</b>	<b>156 849</b>	<b>109 236</b>											<b>101 086 €</b>	<b>303 257 €</b>
<b>Total annuel</b>	<b>148 400</b>	<b>114 400</b>	<b>727 400</b>	<b>68 900</b>	<b>48 900</b>	<b>51 400</b>	<b>320 900</b>	<b>87 900</b>	<b>75 900</b>	<b>44 900</b>	<b>398 900</b>	<b>42 900</b>		<b>177 567 €</b>	<b>2 130 800 €</b>
<b>Réalisé</b>	<b>37 172</b>	<b>694 962</b>	<b>114 181</b>											<b>282 105 €</b>	<b>846 315 €</b>
<b>Solde</b>	<b>-111 228</b>	<b>+ 580 562</b>	<b>-613 219</b>											<b>-47 962 €</b>	<b>-143 885 €</b>

### ➤ Commentaires :

- En 2009, le renouvellement réalisé par le délégataire a excédé ses prévisions suite au renouvellement anticipé de la canalisation de 600mm démarré fin 2009. Cela explique par conséquent le faible renouvellement de 2010 (fin des travaux – enveloppe financière engagée en 2009).
- Sur les deux dernières années du contrat, le renouvellement des équipements électromécaniques est plus important que prévu.

## 5.3. Etat de la dette de la collectivité

L'état de la dette au 1er janvier 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	1er janvier 2010	1er janvier 2011
Encours	740 667,59 €	629 257,06 €
Annuité à venir	121 872,95 €	84 664,71 €
Durée d'extinction de la dette	13 ans	12 ans

### ➤ Commentaires :

- A fin 2010, la durée d'extinction de la dette est estimée à 12 ans ce qui constitue un ratio raisonnable pour un service comme celui du SIECCAO.

#### 5.4. Travaux réalisés et programmés

Les tableaux ci-dessous font apparaître la liste et les montants financiers des travaux réalisés par la Collectivité depuis 2003:

**Tableaux d'investissements communaux réalisés (en €) – Travaux Eau Potable**

	Remboursement en capital des emprunts	Acquisitions	Travaux
2003	1 815 000,00 €		4 127 093,68 €
2004			
2005			
2006			
2007			
2008			
2009			
2010	0,00 €		195 383,00 €

Les travaux de 2003 à 2006 concernent exclusivement la construction de l'unité de traitement. Les travaux de 2010 concernent la création des 3 forages.

Les travaux programmés pour l'exercice 2011 sont présentés dans le tableau suivant :

Nature des travaux	Prévus en 2010	Prévus de 2011 à 2012	Total
3 nouveaux forages	Soldé de 2010		195 383,00 €
Clôture des 3 forages		Soldé en 2011	42 000,00 €
Raccordement de forage		2012	2 820 000,00
Étude BAC		Commencée en 2011	200 000,00 €
Sécurisation		2012	100 000,00 €
Bâche Survilliers		2012	55 000,00 €

## Annexes

- Le Schéma fonctionnel du réseau est joint en annexe.
- Note de l'AESN sur les redevances